



Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant les impacts financiers sur l'exercice 2020 de la crise liée à la COVID-19

à l'appui

d'un projet de décret portant approbation d'un crédit supplémentaire urgent de 1'700'000 francs et portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'700'000 francs afin de couvrir les frais permettant de lutter contre la pandémie de Coronavirus de type COVID-19

et

d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 38'700'000 francs destiné au subventionnement extraordinaire des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations

(Du 30 novembre 2020)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

La crise de la COVID -19 a des répercussions financières importantes sur les finances de l'État. Ce rapport, qui fait suite au rapport n°20.033 sur la gestion de la crise, a pour objectif principal d'informer le Grand Conseil sur les estimations qui pouvaient être faites, à mi-octobre, de l'impact de la crise sur les comptes 2020. Étant donné l'évolution rapide de la crise et l'instabilité qu'elle entraîne, ces estimations doivent être considérées comme un point de situation à un temps T et ne sauraient constituer une évaluation complète de l'impact de la crise sur les comptes 2020 de notre administration. Les effets de la deuxième vague et les décisions prises depuis la mi-octobre par le Conseil d'État ne sont notamment pas pris en considération dans l'évaluation globale des impacts attendus pour l'exercice en cours.

Le présent rapport permet également de ratifier les crédits urgents engagés par le Conseil d'État entre le 10 août et le 4 novembre, relevant de la compétence du Parlement. Il permet en outre d'informer sur les mesures prises entre le 4 novembre et le 30 novembre dans le cadre de la deuxième situation extraordinaire. Il sollicite enfin l'octroi d'un crédit d'engagement de 38'700'000 francs destiné au subventionnement extraordinaire des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations.

1. INTRODUCTION

Comme relevé dans le rapport 20.033 sur la gestion de la crise soumis à votre Autorité lors de la session du mois de septembre 2020, le Conseil d'État a dû engager des dépenses

extraordinaires et urgentes pour faire face à la pandémie et à ses conséquences. Bien que celles-ci découlent principalement du ralentissement de l'activité économique, plusieurs crédits ont ainsi déjà été adoptés pour y faire face.

Le présent rapport a pour objectif de fournir des informations supplémentaires, essentiellement financières relatives à l'exercice 2020, compte tenu de l'évolution constatée au cours des derniers mois. Il apporte également des explications sur les mesures techniques et les solutions envisagées, d'un point de vue comptable, pour accompagner le bouclage de l'exercice de la manière la plus transparente qui soit.

Rappelons que les principales conséquences financières ne découlent pas directement des décisions déjà prises (et qui restent à prendre), mais bien de l'évolution des revenus des personnes, des entreprises et des entités subventionnées. L'impact sur les finances cantonales dépend donc en grande partie des charges et pertes de recettes effectives qui ne pouvaient pas encore être détaillées dans le rapport transmis en septembre dernier.

Début octobre de nouvelles estimations ont été réalisées et les conséquences financières sur l'exercice 2020 ont été estimées avec l'aide des entités administratives concernées. Comme déjà souvent souligné dans le cadre de cette crise, les incidences communiquées dans les chapitres qui suivent doivent être appréhendées avec prudence, tant la situation peut évoluer de manière abrupte et soudaine jusqu'à la fin de l'année en cours. Le retour à la situation extraordinaire, décidé par votre Autorité lors de sa session du mois de novembre en atteste.

2. ESTIMATION DES IMPACTS FINANCIERS SUR L'EXERCICE 2020

Le chapitre 2.1 présente la méthodologie utilisée pour effectuer les évaluations des impacts financiers de la crise sur l'exercice 2020. L'impact global sur le compte de résultat et sur le compte des investissements est disponible au chapitre 2.2 et l'évaluation par entité au chapitre 2.3.

2.1. Méthodologie des évaluations

Les services et départements de l'administration ont procédé début octobre à des estimations des impacts de la crise sanitaire et économique sur l'exercice 2020. Ces évaluations ne tiennent dès lors pas compte des éventuels impacts consécutifs à la deuxième vague de la pandémie que nous subissons actuellement, par ailleurs encore difficilement mesurable. Les mesures prises par le gouvernement et la Confédération étant moins restrictives pour l'économie, l'impact financier à court terme devrait toutefois être beaucoup moins important que celui de la première vague. Ils pourront en partie être absorbés par les crédits libérés lors de la première vague et partiellement utilisés. Les impacts financiers déclinés dans ce rapport correspondent à des estimations des services en date du 16 octobre. **L'évolution de l'environnement est tellement rapide que l'impact présenté dans ce rapport change régulièrement et parfois de jour en jour. Ces estimations doivent dès lors être considérées comme un point de situation à un temps T et ne sauraient constituer une évaluation complète de l'impact de la crise sur les comptes 2020**

La méthodologie employée est la même que celle utilisée dans le cadre de l'amendement COVID du Conseil d'État au budget 2021. Elle est détaillée dans les chapitres 2.1.1 et 2.1.2 ci-après.

Les services et départements ont en outre proposé, dans toute la mesure du possible, des compensations dans leur budget courant. Celles-ci sont expressément identifiées dans les évaluations par entités au chapitre 2.3.

2.1.1. Évaluation des charges de transfert

Les évaluations sur les charges de transfert se répartissent en deux principaux groupes :

- les subventions supplémentaires extraordinaires en faveur d'entités au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État.
- les autres charges de transfert

Subventions extraordinaires

Pour les subventions extraordinaires en faveur d'entités au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État, les estimations ont été effectuées en se basant sur une méthodologie définie en août. La méthode d'estimation est ainsi la même que celle utilisée dans l'amendement COVID au budget 2021. Pour rappel, un arbre de décision définit les cas pouvant conduire à un subventionnement supplémentaire extraordinaire et distingue notamment les coûts supplémentaires supportés à prestations constantes, les volumes supplémentaires de prestations sollicités et les pertes de recettes. Pour ces dernières, des critères ont été posés pour définir dans quelle mesure elles devaient être compensées par l'État.

Les montants estimés par les services se basent sur les dernières informations en leur possession au moment de l'estimation (début octobre). Ils ne tiennent par conséquent pas compte des effets éventuels de la deuxième vague que nous subissons actuellement. Les chiffres présentés ici doivent aussi être considérés de manière globale comme une enveloppe pour le subventionnement extraordinaire certaines variations de positions individuelles étant encore attendues.

Un crédit d'engagement cadre de 38,7 millions de francs assorti d'un crédit supplémentaire du même montant pour 2020 vous est ainsi soumis à travers ce rapport pour permettre d'honorer ces dépenses (chap. 3.5). Tant l'application définitive des critères retenus à ce stade que les décisions individuelles de subventionnement feront encore l'objet d'analyses complémentaires de l'administration et du Conseil d'État dans de nombreux cas après le bouclage des comptes 2020 des entités concernées.

Autres charges de transfert

Les évaluations pour les autres charges de transfert découlent de décisions politiques prises dans le cadre de la crise ou de dépenses d'intensité. Elles regroupent principalement les impacts sur la facture sociale, les dépenses en lien avec la gestion de la crise sanitaire par le service de la santé publique, l'aide aux entreprises ou encore le subventionnement extraordinaire pour la formation (masques, ...). Des explications quant à leur évaluation sont disponibles dans le chapitre 2.3.

2.1.2. Évaluation des recettes fiscales et lissage

L'impact de la COVID sur les recettes fiscales a été évalué par le service des contributions sur la base des tendances observées et de contacts avec divers contribuables. Le détail des explications pour chaque catégorie d'impôt est disponible dans le chapitre 2.3 sous « service des contributions (SCCO) ».

Pour rappel, depuis l'exercice 2020, les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'IFD font l'objet d'un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels, conformément à l'article 11a de la LFinEC. Des modifications dans l'évaluation de ces rentrées fiscales influencent donc les revenus tendanciels et par conséquent les montants prélevés ou attribués à la réserve de lissage.

Lors de l'élaboration du budget 2020, une attribution globale de 8,5 millions de francs était prévue au budget. Les revenus fiscaux considérés présentaient toutefois à l'époque des montants plus importants pour les exercices 2020 à 2023. La prise en compte des évaluations 2020 ainsi que les prévisions de revenus proposés dans l'amendement COVID au budget 2021, conduisent à un prélèvement estimé à la réserve de lissage de 12'585'073 francs pour l'exercice 2020.

2.2. Estimation à mi-octobre de l'impact financier global sur les comptes 2020

2.2.1. Compte de résultat

Compte de résultat détaillé (CHF)	Impacts COVID 2020
Revenus d'exploitation	-60'378'217
40 Revenus fiscaux	-73'970'000
41 Patentes et concessions	-800'000
42 Taxes et redevances	-2'950'300
43 Revenus divers	-18'500
44 Revenus financiers	-164'690
45 Prélèv. sur fonds et fin. spéciaux	90'000
46 Revenus de transfert	4'586'200
47 Subventions à redistribuer	264'000
48 Revenus extraordinaires	12'585'073
Charges d'exploitation	58'387'515
30 Charges de personnel	1'226'150
31 Biens, services et autres chg d'explt	3'155'805
36 Charges de transfert	62'322'848
37 Subventions à redistribuer	264'000
38 Charges extraordinaires	-8'581'288
Résultat total : exc. ch. (-) / exc. rev (+)	-118'765'732

Décomposition de l'impact net COVID sur le compte de résultat 2020 :

Hausse de charges liée au COVID	71'112'077
Baisse de charges liée au COVID	-3'267'300
Impact net COVID sur la fiscalité (y.c IFD et lissage)	52'933'639
Hausse des autres revenus liée au COVID	-5'865'600
Baisse des autres revenus liée au COVID	4'871'890
compensations proposées	-1'018'974
	<u>118'765'732</u>

2.2.2. Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Impacts COVID 2020
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	50'000
Prêts Tourisme neuchâtelois (NECO)	700'000
Prêts entreprises COVID (NECO)	3'000'000
Résultat total : exc. ch. (-) / exc. rev (+)	3'750'000

2.3. Décomposition par entité de l'impact financier COVID 2020 estimé à mi-octobre

2.3.1. Autorités exécutives (AUEx)

Service de la Chancellerie (SCHA)

SCHA (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	150'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	150'000	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-150'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

La hausse des dépenses correspond à la campagne « J'agis pour mon canton ».

Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

SALI (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-50'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-50'000	Baisse de revenus
3 Charges	420'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	420'000	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-470'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-470'000	Compensation par le budget
31 Biens, services et autres chg d'explt	-470'000	Baisse de charges
Total (4-3-X)	0	Effet neutre

Commentaires :

Le confinement des clients externes se traduit par une baisse de revenus de 50'000 francs. Les achats de matériel de protection (groupe 31) pour 420'000 francs ont été plus que

compensés par une baisse de 470'000 francs des acquisitions de matériel de bureau (groupe 31) induite par le travail à domicile.

2.3.2. Autorités judiciaires (AUJU)

Tribunal d'instance (TINS)

TINS (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	8'444	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	8'444	Augmentation de charges
Total (4-3)	-8'444	Détérioration du résultat

Commentaires :

Cette dépense est liée à l'acquisition de matériel de protection.

Tribunal cantonal (TCAN)

TCAN (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	78	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	78	Augmentation de charges
Total (4-3)	-78	Détérioration du résultat

Commentaires :

Cette dépense est liée à l'acquisition de matériel de protection.

Ministère public (MP)

MP (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	376	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	376	Augmentation de charges
Total (4-3)	-376	Détérioration du résultat

Commentaires :

Cette dépense est liée à l'acquisition de matériel de protection.

2.3.3. Département des finances et de la santé (DFS)

Service financier (SFIN)

SFIN (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	12'585'073	Augmentation des revenus
48 Revenus extraordinaires	12'585'073	Augmentation des revenus
3 Charges	-8'581'288	Baisse de charges
38 Charges extraordinaires	-8'581'288	Baisse de charges
Total (4-3)	21'166'361	Amélioration du résultat

Commentaires :

Au vu des estimations des recettes fiscales PM et IFD pour 2020 et des projections effectuées pour 2021 à 2024, le lissage selon le filtre Hodrick-Prescott conduit à un prélèvement de 12,6 millions de francs à la réserve de lissage alors qu'une attribution de 8,5 millions de francs était initialement prévue au budget 2020.

Service des contributions (SCCO)

SCCO (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-72'600'000	Baisse des revenus
40 Revenus fiscaux	-72'600'000	Baisse des revenus
Total (4-3)	-72'600'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

Impôt à la source et impôt des frontaliers : La crise sanitaire va probablement réduire l'activité et par là-même le nombre et le revenu des personnes soumises à l'impôt à la source. Cette tendance est déjà constatée au niveau des prévisions 2020 qui dévoilent une détérioration par rapport au budget de 4 millions de francs. L'impôt frontalier 2020, est calculé sur la masse salariale 2019, la crise sanitaire n'aura donc pas d'influence sur cette composante en 2020.

Impôt des personnes morales : Les perspectives sont très sombres, mais certains groupes prévoient un niveau de revenus équivalent à 2019. En fonction de ces informations, il est estimé que les recettes des personnes morales ne devraient pas être supérieures à 132 millions de francs, soit une péjoration de 50 millions de francs par rapport au budget 2020. Certaines sociétés nous ont annoncé des pertes pour 2020 et au mieux, un bénéfice proche de nul pour 2021. Les grandes PME du canton prévoient des réductions de bénéfice de 50 à 100%.

Impôt immobiliers : Un ralentissement dans les transactions immobilières est ressenti tant en nombre qu'en importance (valeur), raison pour laquelle les perspectives 2020 sont revues à la baisse de 18,6 millions de francs (gains immobiliers et lods).

À noter que l'IFD, tout comme l'impôt des personnes physiques, ne devrait pas être impacté en 2020 par la crise.

Service de la santé publique (SCSP)

SCSP (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	35'100'000	Augmentation de charges
30 Charges de personnel	500'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	2'800'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	31'800'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	35'100'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

30 : Renforcement des équipes du service. Le crédit d'engagement « gestion de crise coronavirus » englobe ces charges.

31 : Le crédit d'engagement « gestion de crise coronavirus » englobe ces charges principalement en lien avec l'exploitation des centres de tri.

36 : 24'750'000 francs concernent l'évaluation de l'aide nécessaire aux principaux partenaires du domaine de la santé estimée sur la base de l'arbre d'aide à la décision. C'est ainsi un montant de 14.47 millions de francs qui est prévu pour RHNe, 2.81 millions de francs pour le CNP, et 6,92 millions de francs pour les EMS afin de leur permettre de faire face aux hausses de charges et aux baisses de recettes liés à la crise. Un montant de 0,55 million de francs en faveur de Nomad est également envisagé à titre de participation aux surplus de charges liées à la mise en place du concept de sécurité. Ces montants sont inclus dans le crédit d'engagement de 38,7 millions de francs pour l'aide aux partenaires. Ils seront affinés après le terme de l'exercice sur la base des données du bouclage des entités concernées et des critères définis à l'annexe 1 ci-après.

Le solde, soit 7'050'000 francs est constitué de dépenses en lien avec la gestion directe de la crise. Ces dernières sont englobées dans le crédit « gestion de crise coronavirus ».

Service informatique (SIEN)

SIEN (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	16'506	Augmentation des charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	16'506	Augmentation des charges
Total (4-3)	-16'506	Détérioration du résultat
COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
Dévl. 2016-2020 des syst.d'information	50'000	Hausse des inv. nets
Total investissements nets	50'000	Hausse des investissements nets

Commentaires :

La dépense supplémentaire du compte de résultats concerne essentiellement l'achat de matériel de protection et d'équipements pour permettre le travail à distance. La dépense

d'investissement supplémentaire concerne le développement et la mise en place d'un CRM pour les centres de tri.

Service des bâtiments (SBAT)

SBAT (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-49'190	Baisse de revenus
44 Revenus financiers	-49'190	Baisse de revenus
3 Charges	80'974	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	80'974	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-130'164	Détérioration du résultat
X Compensations	-80'974	Compensation par le budget
31 Biens, services et autres chg d'explt	-80'974	Baisse de charges
Total (4-3-X)	-49'190	Détérioration du résultat

Commentaires :

Les baisses de revenus correspondent à des locations (État propriétaire) qui ne sont pas encaissées dû à des abonnements parking non renouvelés ou des gestes consentis auprès du locataire (exemple loyer abandonné pour les restaurants d'école pendant la période de fermeture imposée). A noter qu'il est aussi recensé des augmentations de charges dans le groupe 31, pour l'achat de matériel de protection et la création d'un foyer de jour, mais que celles-ci peuvent être absorbées par le budget courant du service qui présente du disponible.

2.3.4. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

Service pénitentiaire (SPNE)

SPNE (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-50'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-50'000	Baisse de revenus
3 Charges	20'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	20'000	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-70'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-60'000	Compensation par le budget
31 Biens, services et autres chg d'explt	-60'000	Baisse de charges
Total (4-3-X)	-10'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

En valeurs brutes, les incidences estimées consistent en une augmentation des charges du groupe 31 de 20'000 francs, pour l'achat de matériel de protection et de désinfection, ainsi qu'une diminution des revenus des ateliers, suite à leur fermeture de mars à mai, de

50'000 francs. Cependant, le budget courant disponible dans le groupe 31 peut absorber ces péréorations à hauteur de 60'000 francs. La détérioration nette 2020 du résultat, en comparaison au budget de la même année devrait dès lors s'élever à 10'000 francs.

Service de la culture (SCNE)

SCNE (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-100'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-100'000	Baisse de revenus
3 Charges	1'866'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	1'866'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	-1'966'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

L'augmentation de charges du groupe 36 de 1'866'000 francs correspond à la mise en œuvre de l'ordonnance fédérale du 20.03.2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture. Ces dépenses sont prises en compte dans le crédit d'engagement « Aides SCNE », selon ACE du 8 avril 2020. Compte tenu des décisions fédérales intervenues postérieurement aux évaluations effectuées et les réflexions actuellement en cours au niveau du Conseil d'État, ce montant devrait très vraisemblablement évoluer à la hausse sans qu'il ne soit pour l'heure possible de soumettre les demandes de crédit nécessaires.

La baisse de fréquentation du Musée explique la diminution de revenus.

Le crédit d'engagement de 2'378'000 francs accordé pour des prêts en faveur de la culture n'a finalement pas été utilisé. Aucune dépense d'investissement n'est dès lors prise en compte dans ce cadre.

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

SAHA (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	5'384'848	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	5'384'848	Augmentation de charges
Total (4-3)	-5'384'848	Détérioration du résultat

Commentaires :

La hausse des charges de transfert inclus 0,6 million de francs pour les placements hors cantons. Le solde de 4,8 millions de francs correspond à l'estimation des aides à octroyer aux institutions spécialisées qui ont été particulièrement touchées par la crise sanitaire. D'importantes baisses de recettes ont été constatées en 2020, notamment en ce qui concerne les activités réalisées par le biais des différents ateliers qui sont gérés par les institutions (fermeture et diminution des commandes d'entreprises, notamment actives dans l'horlogerie). La baisse des facturations d'hébergement envers les bénéficiaires neuchâtelois et hors canton a également contribué à une érosion des revenus (certains bénéficiaires ont quitté l'institution et n'ont pas pu être remplacés par d'autres personnes pendant la crise en respect des normes sanitaires). Certaines institutions dispensant aussi

des mesures envers les bénéficiaires AI, l'absence de placements et de compensation financière explique aussi cette situation. Il faut toutefois relever que ces diminutions de recettes ont été partiellement compensées par des baisses de charges, notamment via les indemnités RHT encaissées, dont il sera naturellement encore tenu compte. Ce montant de 4,8 millions de francs est inclus dans le crédit d'engagement de 38,7 millions de francs pour l'aide aux partenaires. Il se compose principalement d'une aide estimée à 2,1 millions de francs en faveur d'Alfaset pour couvrir ses baisses de recettes, de 1,7 millions de francs en faveur de la fondation Addiction Neuchâtel (garantie de déficit selon contrat de prestation en vigueur), de 0,4 million de francs en faveur de la fondation Les Perce-Neige (garantie de déficit selon contrat de prestation en vigueur) et de 0,3 million de francs en faveur de la FADS (garantie de déficit selon contrat de prestation en vigueur).

Police neuchâteloise (PONE)

PONE (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	80'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	80'000	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-80'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-80'000	Compensation par le budget
31 Biens, services et autres chg d'explt	-80'000	Baisse de charges
Total (4-3-X)	0	Effet neutre

Commentaires :

Des coûts liés à la COVID de 80'000 francs sont escomptés dans le groupe 31. Ils résultent des mesures d'urgences prises par le service. Cependant, le budget ordinaire devrait pouvoir absorber ces charges supplémentaires.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

SSCM (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	60'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	60'000	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-60'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-31'000	Compensation par le budget
31 Biens, services et autres chg d'explt	-31'000	Baisse de charges
Total (4-3-X)	-29'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

Les charges supplémentaires sont liées à l'achat de matériel et produits désinfectants, d'un appareil pour l'établissement de plans ainsi qu'à l'installation d'appareils de distribution de solution hydro-alcoolique (29'000 francs). S'y ajoute le coût des intervenants PCi et UNIP estimé à 31'000 francs. Le budget courant permet d'absorber une partie de ces dépenses non prévues.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

SEPF (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-1'500'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-1500'000	Baisse de revenus
3 Charges	-20'000	Baisse de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	-20'000	Baisse de charges
Total (4-3)	-1'480'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

La baisse de charges de 20'000 francs est imputable à la limitation des saisies domiciliaires qui a réduit les déplacements des collaborateurs. En ce qui concerne la diminution de revenus attendue, la suspension des poursuites ordonnée en mars par la Confédération ainsi que les mesures temporaires prises par certains créanciers institutionnels ont provoqué une baisse sensible des procédures. Jusqu'à fin septembre, par comparaison avec 2019, la diminution reste très importante (-19,6% pour les poursuites et -1,4% pour les faillites). A l'heure actuelle, il est toujours impossible d'évaluer quand et dans quelle mesure interviendra un inévitable rattrapage. En lien avec les difficultés économiques inhérentes à la crise sanitaire, une augmentation des volumes tant des poursuites que des faillites est aussi à craindre pour les mois voire les années à venir.

Service des ressources humaines (SRHE)

SRHE (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	320'000	Augmentation de revenus
42 Taxes	320'000	Augmentation de revenus
3 Charges	28'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	28'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	292'000	Amélioration du résultat

Commentaires :

Les APG touchées en compensation des absences liées à la COVID devraient générer des revenus supplémentaires de 320'000 francs. L'achat de matériel de protection a provoqué une hausse de charges de 28'000 francs.

Service des sports (SSPO)

SSPO (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-55'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-55'000	Baisse de revenus
3 Charges	48'000	Augmentation de charges
30 Charges de personnel	20'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	28'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	-103'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

La suppression de cours, ainsi que l'annulation d'activités sportives expliquent la baisse de revenus. Les cours subsistant devant se dérouler selon les normes sanitaires (des cours en petits groupes impliquant davantage de personnel et de locaux à louer), une surcharge de 48'000 francs est prévisible.

2.3.5. Département de l'éducation et de la famille (DEF)

Secrétariat général DEF (SDEF)

DEF (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	70'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	20'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	50'000	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-70'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-50'000	Compensation par le budget
31 Biens, services et autres chg d'explt	-50'000	Baisse de charges
Total (4-3-X)	-20'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

En ce qui concerne le groupe 31, une augmentation des demandes de soutien et d'accompagnement liées à la crise COVID et l'élaboration d'outils spécifiques en lien avec la situation grèvent les charges du CAPPES de 20'000 francs. En outre, des subventions d'un montant de 50'000 francs ont été allouées pour les 10 premiers jours de masques à l'enseignement obligatoire pour les enfants de plus de 12 ans utilisant les transports publics. Des économies de 50'000 francs sur les dépenses de biens, services et marchandises ordinaires devraient être possibles, permettant de compenser en partie les surcoûts occasionnés par la crise.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

SEEO (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	500'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	-400'000	Baisse de charges
36 Charges de transferts	900'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	-500'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

La COVID a impliqué une diminution des thérapies en orthophonie, ce qui explique la diminution du groupe 31. En ce qui concerne les charges de transfert, des ressources supplémentaires en matière d'aides pédagogiques sous forme de subventionnement de périodes de soutien aux cercles devraient être allouées pour un montant de 1 million de francs. Celles-ci sont couvertes par le dépassement de crédit de 3'000'000 francs accordé par votre autorité, lors de la session des 29 et 30 septembre derniers. Toujours dans le groupe 36, une augmentation de charges de 100'000 francs est attendue pour le soutien immédiat et temporaire lié à la crise. La diminution des périodes de remplacement durant la période de la fermeture des écoles induit une diminution de subvention à allouer de l'ordre de 200'000 francs.

Service de la formation postobligatoire et de l'orientation (SFPO)

SFPO (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	60'500	Augmentation de revenus
42 Taxes	-49'000	Baisse de revenus
43 Revenus divers	-5'500	Baisse de revenus
46 Revenus de transferts	115'000	Augmentation de revenus
3 Charges	3'115'700	Augmentation de charges
30 Charges de personnel	-72'500	Baisse de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	38'200	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	3'150'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	-3'055'200	Détérioration du résultat

Commentaires :

42 : La diminution de facturation liée aux examens ainsi que celle relative aux prestations OCOSP auprès des adultes explique la baisse de revenus.

43 : Baisse également liée à une refacturation moins importante liée aux examens.

46 : Cette rubrique comprend une subvention de 141'700 francs à verser par le SEFRI pour la constitution d'une task force apprentissage. D'un autre côté, une diminution de subvention à recevoir de 26'700 francs, en lien avec une refacturation d'examens moins importante est à prévoir dans ce groupe.

30 : L'annulation d'examens occasionne un volume moins important d'indemnités à verser aux experts.

31 : L'annulation d'examens contribue à faire baisser la rubrique de 33'500 francs (diminution des indemnités d'experts externes, du matériel d'examen, des déplacements y relatifs). La limitation des déplacements des conseillers du SFPO laisse entrevoir une économie de 30'000 francs. Les coûts de la task force « apprentissage », subventionnés par le SEFRI, sont estimés à 91'700 francs. La location d'une salle pour l'organisation du Forum des métiers conformément aux mesures sanitaires devrait coûter 10'000 francs.

36 : En matière de charges de transferts, le versement d'une prime unique de 2'000 francs pour 1'250 apprentis de 1ère année 2020-2021, selon arrêté CE du 29.04.2020, occasionne des charges supplémentaires de 2,5 millions de francs. 150'000 francs sont nécessaires pour le rattrapage des cours interentreprise (couvert par le dépassement de crédit de 3 millions de francs accordé par votre autorité, lors de la session des 29 et 30 septembre dernier). Enfin 500'000 francs ressortent de l'évaluation de l'aide nécessaire aux partenaires de l'État liés par un contrat de prestations. Il s'agit d'une aide à fonds perdus destinée à financer l'acquisition d'infrastructures audiovisuelles pour la mise en place de l'enseignement à distance à l'Université. Ce montant de 500'000 francs est inclus dans le crédit d'engagement de 38,7 millions de francs pour l'aide aux partenaires.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

CMNE (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-100'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-100'000	Baisse de revenus
Total (4-3)	-100'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

La crise sanitaire a impliqué des diminutions en terme de volume d'inscriptions aux cours du conservatoire.

LYCÉES

LYCEES (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-269'300	Baisse de revenus
42 Taxes	-239'300	Baisse de revenus
43 Revenus divers	-20'000	Baisse de revenus
45 Prélèvements aux fonds et fin. spéciaux	-10'000	Baisse de revenus
3 Charges	-79'600	Baisse de charges
30 Charges de personnel	396'900	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	-476'500	Baisse de charges
Total (4-3)	-189'700	Détérioration du résultat

Commentaires :

Les baisses de revenus des groupes de natures comptables 42, 43 et 45 sont essentiellement liées aux baisses de charges du groupe 31. Elles concernent principalement l'annulation d'activités sportives et culturelles, de cours spécifiques (First certificate Cambridge) et d'événements.

30 : Une hausse des coûts de 505'400 francs est attendue en raison de l'ouverture de 6 classes supplémentaires, de la dispense de cours de soutien ainsi que de la formation spécifique donnée pour le corps enseignant. La suppression des examens finaux engendre une économie de 108'500 francs dans ce groupe qui présente ainsi un dépassement de 396'900 francs couvert par le crédit supplémentaire de 3 millions de francs accordé par votre autorité, lors de la session des 29 et 30 septembre dernier.

31 : L'annulation d'activités sportives et culturelles, de cours spécifiques (First certificate Cambridge), d'examens et autres événements, ainsi que la suspension de contrat de conciergerie permettent une baisse des charges de 561'500 francs. A l'inverse, les achats de matériel sanitaire et d'ouvrages destinés aux élèves constituent des dépenses supplémentaires de l'ordre de 85'000 francs.

CEFNA

CEFNA (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-13'000	Baisse de revenus
44 Revenus financiers	-13'000	Baisse de revenus
3 Charges	67'000	Augmentation de charges
30 Charges de personnel	67'000	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-80'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-13'000	Compensation par le budget
43 Revenus divers	-13'000	Augmentation des revenus
Total (4-3-X)	-67'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

Le manque à gagner, dû aux locations non perçues pour le parking des Draizes est évalué à 13'000 francs (groupe 44). Il peut être compensé par une augmentation attendue des revenus divers. L'impact de 67'000 francs dans le groupe 30 est dû au report de cours et mesures de soutien intervenant après le confinement (ouverture de classes supplémentaires pour rattrapage de cours). Ce surplus de charges est couvert par le crédit supplémentaire de 3 millions de francs accordé par votre autorité, lors de la session des 29 et 30 septembre derniers.

CPMB

CPMB (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-37'500	Baisse de revenus
42 Taxes	-25'000	Baisse de revenus
44 Revenus financiers	-12'500	Baisse de revenus
3 Charges	158'000	Augmentation de charges
30 Charges de personnel	191'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	-33'000	Baisse de charges
Total (4-3)	-195'500	Détérioration du résultat

Commentaires :

Les charges de personnel de 191'000 francs ont trait aux coûts supplémentaires des cours interentreprise, à la dispense de cours de soutien, à des formations spécifiques pour le corps enseignant. Ils sont couverts par le crédit supplémentaire de 3 millions de francs accordé par votre autorité, lors de la session des 29 et 30 septembre derniers. La crise a conduit à la suppression d'activités diverses et à l'introduction de cours à distances. Il devrait permettre des économies en termes de charges de biens, services et autres charges d'exploitation de l'ordre de 33'000 francs. Il en découle toutefois également une baisse des revenus liés à ces activités (groupe 42) pour un montant estimé à 25'000 francs. Les locations qu'il n'a pas été possible de percevoir sont traduites par la baisse des revenus financiers.

CPLN

CPLN (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	<i>Nature de la variation</i>
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-115'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-95'000	Baisse de revenus
44 Revenus financiers	-20'500	Baisse de revenus
3 Charges	46'700	Augmentation de charges
30 Charges de personnel	122'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	-75'300	Baisse de charges
Total (4-3)	-161'700	Détérioration du résultat

Commentaires :

L'annulation des voyages d'études induit une baisse de revenus dans le groupe des taxes. Les revenus financiers sont moins importants que le budget à cause de l'annulation de certaines locations externes.

Une hausse globale de 122'000 francs des charges de personnel résulte principalement des coûts supplémentaires des cours interentreprise, de la dispense de cours de soutien, et des formations spécifiques pour le corps enseignant. Ils sont couverts par le crédit supplémentaire de 3 millions de francs accordé par votre autorité, lors de la session des 29 et 30 septembre derniers. Les annulations d'activités, de voyages d'étude, d'examens, de cérémonies et autres devraient générer des économies de 238'300 francs par rapport au budget du groupe de natures comptables 31. À contrario, le matériel de protection ainsi que les nettoyages supplémentaires péjoreront les comptes de la même rubrique de 163'000 francs (effet net sur le groupe 31 de -75'300 francs).

CIFOM

CIFOM (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-40'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-10'000	Baisse de revenus
44 Revenus financiers	-30'000	Baisse de revenus
3 Charges	-262'000	Baisse de charges
30 Charges de personnel	-82'000	Baisse de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	-180'000	Baisse de charges
Total (4-3)	222'000	Amélioration du résultat

Commentaires :

La baisse de revenus est imputable à la suppression des camps d'été, ainsi qu'à l'annulation de certaines locations.

Les cours interentreprise, la dispense de cours de soutien, les formations spécifiques pour le corps enseignant devraient occasionner des charges de personnel supplémentaires de 238'000 francs. Elles sont couvertes par le crédit supplémentaire de 3 millions de francs accordé par votre autorité, lors de la session des 29 et 30 septembre derniers. Toujours dans le groupe de natures comptables 30, la diminution des remplacements et les cours annulés contribuent à faire baisser les dépenses de 320'000 francs. Les annulations d'activités, d'examens, de cérémonies et autres devraient générer des économies de 215'000 francs par rapport au budget du groupe de natures comptables 31. A contrario, le matériel de protection ainsi que les nettoyages supplémentaires péjoreront les comptes de la même rubrique de 35'000 francs.

Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

SPAJ (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	264'000	Augmentation de revenus
47 Subventions à redistribuer	264'000	Augmentation de revenus
3 Charges	800'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	536'000	Augmentation de charges
37 Subventions à redistribuer	264'000	Augmentation de charges
Incidence brute (4-3)	-536'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-536'000	Compensation par le budget
36 Charges de transferts	-536'000	Baisse de charges
Total (4-3-X)	0	Incidence neutre

Commentaires :

L'ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques des mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19) sur l'accueil extra-familial institutionnel pour enfants (Ordonnance Covid-19 accueil extra-familial pour enfants) est entrée en vigueur le 20 mai 2020. L'article 4 de l'ordonnance prévoit que les cantons octroient des indemnités aux structures d'accueil pour compenser les contributions non versées par les parents.

L'indemnisation prévue par l'ordonnance couvre 100% des contributions des parents non perçues déduites des indemnités RHT et autres prestations prévue par la Confédération visant à atténuer les conséquences économiques liées à Covid-19. La Confédération contribue à hauteur de 33% des indemnités versées par le canton. Pour le canton, le coût net estimé est de 536'000 francs, il devrait cependant être absorbé par le budget courant du SPAJ.

2.3.6. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Secrétariat général DDTE (SDTE)

SDTE (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-300'000	Baisse de revenus
40 Revenus fiscaux	-300'000	Baisse de revenus
Incidence brute (4-3)	-300'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-130'000	Compensation par le budget
40 Revenus fiscaux	-130'000	Augmentation des revenus
Total (4-3-X)	-170'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

Les nombreux dépôts de plaques intervenus en mars-avril laissent présager une perte de recettes de 300'000 francs. Toutefois, le budget courant du service devrait pouvoir les absorber à hauteur de 130'000 francs.

Service des transports (SCTR)

SCTR (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	3'327'600	Augmentation de revenus
46 Revenus de transferts	3'327'600	Augmentation de revenus
3 Charges	8'319'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	8'319'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	-4'991'400	Détérioration du résultats

Commentaires :

Les transports publics ont été grandement affectés par la crise sanitaire, notamment en termes de demandes et de chiffres d'affaires. Les pertes de recettes annoncées par les entreprises sont de 500 millions de francs par mois au niveau national. Au niveau cantonal, l'aide extraordinaire pour couvrir les pertes de recettes des entreprises de transport partenaires de l'État, et liées par un contrat de prestations, sont estimées à 8,3 millions de francs pour l'exercice 2020 dont 5,9 millions de francs en faveur de TransN, 1 million de francs en faveur de BLS et 0,7 million de francs pour les CFF. Cette enveloppe de 8,3 millions de francs est incluse dans le crédit d'engagement de 38,7 millions de francs qui vous est proposé. Selon les règles du pot commun, la participation des communes aux

indemnités extraordinaires engendrera des recettes pour l'État à hauteur de 3.32 millions de francs (40% des indemnités de 8.3 millions de francs).

Service de l'agriculture (SAGR)

SAGR (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-123'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-97'000	Baisse de revenus
43 Revenus divers	-6'000	Baisse de revenus
44 Revenus financiers	-20'000	Baisse de revenus
3 Charges	-16'000	Baisse de charges
36 Charges de transferts	-16'000	Baisse de charges
Incidence brute (4-3)	-139'000	Détérioration du résultat
X Compensations	-38'000	Compensation par le budget
31 Biens, services et autres chg d'explt	-38'000	Baisse de charges
Total (4-3-X)	-177'000	Détérioration du résultat

Commentaires :

Les diminutions de recettes sont imputables à la fermeture du restaurant « Terrassiette », ainsi qu'à une baisse des ventes de vins de l'État. S'ajoute à cela les pertes de revenus locatifs des diverses salles d'Evologia et du Mycorama.

Les annulations de manifestations soutenues par la promotion de l'agriculture permettraient une économie de charges de 16'000 francs. 38'000 francs pourraient être compensés par le budget courant du service.

Service de la faune, forêt et nature (SFFN)

SFFN (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-20'000	Baisse de revenus
44 Revenus financiers	-20'000	Baisse de revenus
Total (4-3)	-20'000	Détérioration du résultats

Commentaires :

Imputable à la baisse de fréquentation du parking de la Place Pury, pour lequel l'exploitant reverse une redevance pour l'utilisation de la concession sur les grèves du lac.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

SCAV (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-2'400'000	Baisse de revenus
40 Revenus fiscaux	-1'200'000	Baisse de revenus
41 Patentes et concessions	-800'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-400'000	Baisse de revenus
3 Charges	-386'250	Baisse de charges
30 Charges de personnel	83'750	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	-470'000	Baisse de charges
Total (4-3)	-2'013'750	Détérioration du résultats

Commentaires :

En ce qui concerne les impôts sur les maisons de jeux, l'impact sur la période de fermeture 2020 est estimée à 900'000 francs. Il a aussi été tenu compte de la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs (300'000 francs). La diminution des autres revenus concerne les redevances et émoluments pour les manifestations publiques (y compris pour les boissons alcooliques) et les taxes de séjour qui n'ont pu être encaissés suite à l'annulation de la plupart des manifestations et à la période de fermeture des établissements hôteliers. Suite à la décision du Conseil d'État du 11 novembre 2020, une baisse de 600'000 francs des redevances facturées aux établissements conformément à la loi sur les établissements publics (LEP) impactera les revenus du SCAV. Ce manco ne pèsera toutefois pas les deux partenaires concernés par la redistribution de ces recettes conformément à l'article 34 LEP (Commission professionnelle neuchâteloise de l'hôtellerie et la restauration et Tourisme neuchâtelois) puisque l'État le prendra à sa charge.

Pour les charges de personnel, 3 EPT supplémentaires sont nécessaires au SCAV pour les raisons suivantes :

- Rattrapage de travail après le semi-confinement du printemps ;
- Surcroît de travail pour la police du commerce, l'administration et l'inspection suite à la reprise du Covid au retour de l'été ;
- La durée résiduelle de la crise peut aujourd'hui être évaluée à au moins une année ;
- Pas de prorogation des plans de renoncement des services ;
- Surcharge chronique et épuisement prévisible des personnes les plus exposées du service.

S'agissant des diminutions de charges de transferts, elles sont directement liées aux redevances pour manifestations et taxes de séjour non encaissées, puisque ces produits sont d'ordinaire reversés à Tourisme neuchâtelois et à la Commission Professionnelle Neuchâteloise.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

SGRF (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	-1'000'000	Baisse de revenus
42 Taxes	-1'000'000	Baisse de revenus
Total (4-3)	-1'000'000	Détérioration du résultats

Commentaires :

Une baisse notable des volumes de transferts immobiliers et de demandes de plans cadastraux a été constatée pour les mois de mars à mai.

Fonds agricole et viticole

Fonds agr. et viticole (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	100'000	Hausse de revenus
45 Prél. Fonds et financ. spéciaux	100'000	Hausse de revenus
3 Charges	100'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	100'000	Augmentation de charges
Total (4-3-X)	0	Sans impact sur le résultat

Commentaires :

La hausse des charges correspond à une aide de 100'000 francs pour « Neuchâtel Vins et Terroir », financée par le fonds agricole et viticole.

2.3.7. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

Le détail des évaluations par entité du DEAS n'inclut pas les écritures d'imputations internes entre les services du DEAS relatives à la facture sociale qui n'ont pas d'impact sur le résultat du DEAS et de l'État.

Service de l'économie (NECO)

NECO (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	9'130'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	1'100'000	Augmentation des charges
36 Charges de transferts	8'030'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	-9'130'000	Détérioration du résultat
COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
Prêts COVID Tourisme Neuchâtelois	700'000	Hausse des inv. nets
Prêts COVID	3'000'000	Hausse des inv. nets
Total investissements nets	3'700'000	Hausse des investissements nets

Commentaires :

Les 1'100'000 francs du groupe 31 correspondent à l'évaluation de la perte potentielle sur débiteurs en regard des prêts COVID octroyés (ducroire).

L'augmentation des charges de transferts concerne différentes aides et subventions octroyées à des tiers, pour faire face aux conséquences de la COVID. Ces dernières sont couvertes par deux crédits différents :

- 4'000'000 francs adopté par le Conseil d'État, le 23.03.2020, pour la compétitivité des PME ;
- 4'000'000 francs adopté par le Conseil d'État, le 29.04.2020, pour les domaines de l'hôtellerie et du tourisme ainsi que pour la participation aux loyers commerciaux. Ce crédit couvre également un montant de 320'000 francs, octroyé par arrêté du Conseil d'État le 06.07.2020, en faveur des médias.

Un montant de 30'000 francs en faveur de la Fondation Suisse pour la recherche en microtechnique, inclu dans le crédit cadre de 38,7 millions de francs qui vous est proposé, est prévu à titre de participation (30%) aux pertes de recettes liées à la COVID. Ce montant de 30'000 francs ne fait cependant pas l'objet d'une demande de crédit supplémentaire, le montant pouvant être pris sur le budget courant du service.

À noter que le NECO, dans le cadre du bouclage des comptes, va également évaluer la perte potentielle qu'il pourrait subir sur les cautionnements de start-up et constituer une provision en conséquence.

Les investissements font suite à deux crédits d'engagement de respectivement 30'000'000 francs pour des prêts COVID aux entreprises et 700'000 francs pour un prêt à Tourisme Neuchâtelois. Seuls CHF 3,7 millions de francs ont été dépensés. Le crédit d'engagement de 30'000'000 francs était limité dans le temps et prenait fin avec l'exercice 2020.

Service de l'emploi (SEMP)

SEMP	Estimation impact	Nature de la variation
(CHF)	Comptes 2020	
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	2'500'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	2'500'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	-2'500'000	Détérioration du résultats

Commentaires :

Il s'agit du surcoût brut pour les mesures cantonales d'intégration. Comme ces charges sont intégrées à la facture sociale, une augmentation de revenu directement liée de 1 million de francs sera comptabilisé au SASO (revenus de transferts). La charge nette de ces mesures d'intégration s'évalue dès lors à 1,5 million de francs. Un dépassement de crédit brut de 2,5 millions de francs, accordé par le Conseil d'État, le 29.04.2020, couvre ce poste de charges.

Service des migrations (SMIG)

SMIG (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
3 Charges	150'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	150'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	-150'000	Détérioration du résultats

Commentaires :

La hausse des charges de transfert correspond à la participation de 10% du canton à la perte de l'établissement Frambois à Genève qui gère les détentions administratives. Le centre a été peu occupé pendant la période COVID. Ce montant est inclu dans le crédit cadre de 38,7 millions de francs qui vous est proposé mais ne fait cependant pas l'objet d'une demande de crédit supplémentaire, le montant pouvant être pris sur le budget courant du service.

Service de l'action sociale (SASO)

SASO (CHF)	Estimation impact Comptes 2020	Nature de la variation
COMPTE DE RÉSULTAT		
4 Revenus	1'643'600	Augmentation de revenus
42 Taxes	500'000	Augmentation de revenus
46 Revenus de transferts	1'143'600	Augmentation de revenus
3 Charges	859'000	Augmentation de charges
31 Biens, services et autres chg d'explt	250'000	Augmentation de charges
36 Charges de transferts	609'000	Augmentation de charges
Total (4-3)	784'600	Amélioration du résultats

Commentaires :

Une augmentation importante des avances de contributions d'entretien est constatée en 2020. Cette évolution est identifiée comme résultant de la crise COVID, en lien avec la baisse des revenus d'une partie de la population neuchâteloise. L'effet sur les avances de contributions d'entretien se fait sentir plus rapidement que pour d'autres prestations sociales, car il est double. D'une part, une baisse des revenus des créanciers-ères alimentaires implique une augmentation du nombre de personnes entrant dans les limites de revenu donnant droit aux avances et une augmentation du montant des avances pour certaines personnes déjà bénéficiaires. D'autre part, une baisse des revenus des débiteurs-trices alimentaires implique une augmentation des cas de pensions impayées qui nécessitent une intervention de l'ORACE. Au niveau comptable, l'entier des avances octroyées, ainsi que l'entier des avances recouvrées sont comptabilisés durant l'année. Pour les avances qui ont été octroyées durant l'année en cours et qui n'ont pas été recouvrée durant cette même année, il est constitué un ducroire à hauteur de 50%. L'impact est traduit ainsi : 500'000 francs dans le groupe 36, puis facturation de l'avance pour le même montant, dans le groupe des taxes (42) ; Constitution du ducroire pour la moitié des avances, dans le groupe 31, soit 250'000 francs, puis prise en charge du 40% du montant (100'000 francs) dans le groupe 46 par les communes dans le cadre de la facture sociale.

Les revenus de transferts comprennent en outre un montant de 1 million de francs, lié au surcoût des mesures d'intégration (au SEMP), également intégré dans la facture sociale.

Enfin, l'excédent de charges de transferts inclut une dépense de 109'000 francs, résultant de l'évaluation de l'aide nécessaire aux partenaires de l'État liés par contrats de prestations. Ce montant qui entre dans la facture sociale est inclu dans le crédit d'engagement de 38,7 millions de francs pour l'aide aux partenaires mais ne fait cependant pas l'objet d'une demande de crédit supplémentaire, le solde à charge de l'État pouvant être pris sur le budget courant du service.

L'évaluation prudente des dépenses en matière d'aide sociale et de subsides LAMal qui avait été faite lors de l'établissement du budget 2020 devrait permettre globalement d'absorber une partie des surcoûts liés à la pandémie. L'évaluation étant toutefois compliquée, il n'a pas été fait mention dans ce rapport de ces éventuelles compensations.

3. CRÉDITS D'ENGAGEMENT, CRÉDITS URGENTS ET DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

3.1. Situation extraordinaire et crédits urgents

En situation extraordinaire au sens de l'article 75 de la Constitution neuchâteloise, le Conseil d'État prend toutes les mesures nécessaires pour protéger la population. Les dépenses effectuées dans ce cadre relèvent donc de sa seule compétence. Il est toutefois tenu de rendre compte des mesures prises au Parlement dans le cadre d'un rapport.

En dehors de la situation extraordinaire, la législation permet au Conseil d'État d'engager des dépenses dites urgentes avant l'aval du Parlement moyennant l'accord préalable de la commission des finances. Ces dépenses doivent alors être soumises au législatif pour approbation dans le cadre d'un rapport.

Une première situation extraordinaire a été décrétée entre le 17 mars et le 25 mai. Le 29 septembre, un premier rapport au Grand Conseil a été établi afin de présenter les mesures prises dans le cadre de cette situation extraordinaire et soumettre à l'approbation du Parlement les crédits urgents adoptés par le Conseil d'État entre le 26 mai et 10 août.

Vu la situation de crise liée à la deuxième vague de l'épidémie COVID, une nouvelle situation extraordinaire a été décrétée le 4 novembre et jusqu'au 1^{er} décembre, au moins (la prolongation a été sollicitée par rapport du Conseil d'État du 25 novembre 2020).

Vous trouverez au chapitre 3.3 la liste des crédits urgents adoptés par le Conseil d'État entre le 11 août et le 3 novembre et soumis à l'approbation de votre Autorité. Au chapitre 3.4, vous sont présentés les crédits octroyés par le Conseil d'État entre le 4 novembre et le 30 novembre dans le cadre de la deuxième période de situation extraordinaire.

3.2. Rappel du droit des crédits

En matière de droit des crédits, la législation financière fait référence à plusieurs notions qui sont souvent confondues. Rappelons tout d'abord que les principales bases légales figurent aux articles 37 à 47 LFinEC et 31 à 39 RLFinEC. Il est notamment important de distinguer les crédits d'engagement des crédits budgétaires qui sont deux notions différentes mais qui sont liées.

Les **crédits budgétaires** font référence aux **dépenses annuelles** qui sont prévues au travers du budget, que celles-ci soient gérées ou non par le biais d'un crédit d'engagement.

Un **crédit d'engagement** représente une **enveloppe globale en regard d'un projet particulier qui peut s'étendre au-delà d'un exercice**. Il permet donc d'engager contractuellement des dépenses éventuellement sur plusieurs exercices pour un projet, que celles-ci concernent le compte des investissements, le compte de résultats, voire les deux. Il **nécessite** toutefois, **pour toutes les années** impactées par le projet, **un crédit budgétaire correspondant au montant des dépenses prévues pour l'année en question**. Les crédits d'engagement doivent être requis au brut, c'est-à-dire que le montant demandé ne doit pas tenir compte des recettes directement liées. Ainsi et par exemple, lorsqu'un projet est financé à 50% par le canton et 50% par la Confédération, le montant du crédit d'engagement doit correspondre au 100% des dépenses.

Une augmentation des dépenses envisagées sur l'année nécessite un dépassement de crédit (compétence Conseil d'État jusqu'à 700'000 francs ou au-delà avec préavis de la COFI si intégralement compensé) ou un **crédit supplémentaire** (compétence Grand Conseil au-delà de 700'000 francs). *Par soucis de simplification le terme crédit supplémentaire sera employé dans le reste du rapport qu'il s'agisse de dépassement de crédit de la compétence du Conseil d'État ou du Grand Conseil.*

Une augmentation d'un crédit d'engagement, c'est-à-dire une augmentation de l'enveloppe globale allouée à un projet, requiert un **crédit complémentaire**. Le Conseil d'État est compétent pour accorder un crédit complémentaire jusqu'à hauteur d'un montant total de 700'000 francs (y compris le crédit initial qu'il a lui-même accordé). Si c'est le Grand Conseil qui a ouvert le crédit d'engagement, le Conseil d'État peut accorder un complément d'au maximum 700'000 francs. Au-delà de ces limites, seul le Grand Conseil est compétent. **Attention, l'octroi d'un crédit complémentaire** (augmentation de l'enveloppe d'un projet) **n'induit pas une hausse des crédits budgétaires** (augmentation de la dépense annuelle) à disposition. Ainsi lorsque le crédit complémentaire induit des dépenses plus importantes que celles prévues par le budget sur un exercice budgétaire, **il doit être assorti d'un crédit supplémentaire**

3.3. Crédits urgents adoptés par le Conseil d'État entre le 10 août 2020 et le 3 novembre 2020

Un seul crédit urgent a été adopté par le Conseil d'État entre le 10 août et le 3 novembre 2020. Il s'agit d'un crédit de 1,7 million de francs en faveur du service de la santé publique pour la gestion de la crise COVID-19.

Rappel des montants accordés au SCSP sous l'égide de la 1^{ère} situation extraordinaire

Le 16 mars 2020, un crédit d'engagement de 700'000 francs assorti d'un crédit supplémentaire du même montant ont été accordés par le Conseil d'État au service cantonal de la santé publique afin de couvrir les frais de mise en œuvre des mesures organisationnelles et sanitaires pour permettre de lutter contre la pandémie. Un crédit complémentaire assorti d'un crédit supplémentaire de 900'000 francs sont venus s'ajouter à l'enveloppe de base le 24 mars 2020 afin de couvrir les frais de commandes de matériel pour lutter contre la pandémie. Le 25 mars 2020, le Conseil d'État a accordé un deuxième crédit complémentaire de 3'600'000 francs (assorti d'un crédit supplémentaire d'un montant équivalent) afin de soutenir, à titre exceptionnel, les institutions de soins soumises à la CCT-Santé 21 en participant à la revalorisation des traitements des collaboratrices et collaborateurs soumis à la CCT-Santé 21 entre les mois d'avril et de novembre 2020. Une troisième rallonge de 3'900'000 francs a été accordée le 20 mai 2020 par le biais d'un crédit complémentaire assorti d'un crédit supplémentaire destinés à couvrir les frais permettant de lutter contre la pandémie.

Crédits urgents adoptés par le Conseil d'État

Un crédit supplémentaire urgent d'un montant de 1'700'000 francs a été accordé par le Conseil d'État en date du 23 septembre 2020 sous réserve du préavis de la COFI, obtenu le 29 septembre 2020. Formellement ce dernier aurait dû être assorti d'un crédit complémentaire du même montant. Ainsi, et conformément à l'article 35 LFinEC, il s'agit maintenant de soumettre à votre Autorité le décret approuvant le crédit supplémentaire et accordant formellement le crédit complémentaire du même montant. À cette fin, un projet de décret figure dans le présent rapport à la page 33.

3.4. Décisions prises par le Conseil d'État entre le 4 novembre et le 30 novembre

Le 11 novembre 2020, le Conseil d'État a décidé de réviser à la baisse la redevance sur les établissements publics, perçue conformément à la Loi sur les établissements publics (LEP) du 18 février 2014, pour un montant estimé à 600'000 francs. Conformément l'article 34 LEP, la redevance est affectée à la formation pour 25% (soit à la Commission professionnelle neuchâteloise de l'hôtellerie et la restauration) et au développement de l'offre touristique pour le solde (soit à Tourisme Neuchâtelois). Le Conseil d'État a toutefois décidé de ne pas répercuter cette baisse à ces organismes qui toucheront le produit de la redevance comme prévu initialement. Le 30 novembre, le Conseil d'État a accordé un crédit d'un million de francs en faveur du sport populaire, dont la moitié à charge de la commission LoRo-Sports Neuchâtel et l'autre moitié à charge de l'État. Agissant là dans le cadre de ses compétences ordinaires et de crédits déjà octroyés, il a simultanément décidé de soutiens complémentaires à hauteur de 700'000 francs aux actrices et acteurs culturels, de manière à lutter contre les effets économiques de la crise sanitaire.

3.5. Crédit d'engagement pour un subventionnement extraordinaire COVID des partenaires de l'État soumis

Un crédit d'engagement cadre de 38,7 millions de francs, assorti d'un crédit supplémentaire de 38,4 millions de francs, pour permettre le subventionnement extraordinaire COVID des entités au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État vous est soumis dans le cadre de ce rapport.

Ce crédit d'engagement vise à apporter une aide étatique aux partenaires qui subissent des hausses de charges et des pertes de recettes directement liées à la crise. En effet, le 14 août 2020 des directives relatives à l'analyse des demandes de subventionnement extraordinaire COVID de la part d'entités au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État pour l'exercice 2020 ont été émises. Ces directives font suite à la volonté de garantir une vision d'ensemble et une égalité de traitement des éventuelles demandes de subventionnement extraordinaire des partenaires.

Cette directive fixe le champs d'application, à savoir uniquement les partenaires au bénéfice d'un contrat de prestation avec l'État pour l'exercice 2020, les règles de subventionnement, les méthodes de calculs de la subvention ainsi que les responsabilités des services subventionnant.

Dans ce cadre un arbre de décision, définissant les cas pouvant conduire à l'octroi d'un subventionnement extraordinaire, la méthode de subventionnement ainsi que le montant de celui-ci, ont été établis. Ainsi il est prévu que les demandes soient analysées selon les 3 cas de figure suivant :

a) Cas n°1 : Charges supplémentaires liées à l'implémentation des règles de sécurité et de distanciation sociale imposées par la Confédération

Dans le cas où les charges supplémentaires seraient liées à l'implémentation des règles de sécurité et de distanciation sociale imposées par la Confédération, le canton n'entrera en matière que si le partenaire est en mesure de démontrer qu'il fait face à un risque de cessation de paiement, à un risque de surendettement (art 725 CO) ou à une grave mise en péril de l'activité directement liée au COVID.

En présence d'un tel risque, le canton participerait à hauteur de 90% du montant net au maximum, déduction faite des indemnités d'assurance privées reçues ou à venir, ceci pour autant que le partenaire ne soit pas déjà au bénéfice d'une aide publique communale, cantonale ou fédérale liée au COVID (hors RHT et hors subventionnement extraordinaire selon cas 2 ou 3 de l'arbre).

Toute demande de subvention extraordinaire devra nécessairement être accompagnée des documents qui permettent de justifier la demande, à savoir notamment les justificatifs démontrant le risque qui pèse sur l'institution, les comptes et le bilans 2018-2019, le budget et les comptes prévisionnels 2020 ou encore les factures ou justificatifs des dépenses supplémentaires qui font l'objet de la demande.

b) Cas n°2 : Charges supplémentaires liées à l'augmentation du volume de prestations fournies à l'État

Dans le cas où les charges supplémentaires sont liées à l'augmentation du volume de prestations fournies à l'État, ce dernier entrera en matière sur la base d'un avenant au contrat de prestation. Le montant de la subvention supplémentaire sera alors calculé selon les mêmes conditions que la subvention ordinaire, à savoir :

- Subventionnement au forfait : renégociation d'un second forfait tenant compte de l'augmentation du volume de prestations, y compris la dilution des coûts fixes dans un plus grand volume ;
- Subventionnement sur la base d'un coût unitaire : paiement en fonction du volume supplémentaire de prestation demandée en tenant, là aussi, compte de la dilution des coûts fixes ;
- Subventionnement sur la base d'une garantie de déficit : prise en charge du déficit final selon contrat initial.

Toute demande de subvention supplémentaire devra nécessairement être accompagnée des documents justifiant la hausse du volume de prestations, de la liste chiffrée des aides liées au COVID dont l'institution a bénéficié ou va bénéficier, ainsi que de la liste des assurances privées et des montants pris en compte par celles-ci.

c) Cas n°3 : Baisse des recettes

Finalement, les demandes de subvention extraordinaire qui découlent d'une baisse de recettes feront également l'objet d'une analyse de la part de l'État. En présence d'un risque directement lié à la pandémie, avéré de cessation de paiement, de surendettement (art 725 CO) ou de grave mise en péril de l'activité, l'État prendra en charge au maximum 90% de la baisse de recettes, déduction faite des indemnités d'assurance pour perte d'exploitation. Le montant de l'aide devra toutefois se limiter au montant nécessaire à couvrir le risque identifié.

En revanche, si un tel risque n'est pas avéré, il s'agira alors de déterminer s'il existe un subventionnement fédéral extraordinaire directement lié au subventionnement cantonal extraordinaire analysé dans le cadre de la demande. Dans l'affirmative, l'État participera selon les principes de l'aide fédérale et le montant de l'aide cantonale devra correspondre au montant minimal permettant de maximiser l'aide fédérale liée. Dans le cas contraire, pour autant que le partenaire ne soit pas déjà au bénéfice d'une aide publique, le canton

pourra accorder un prêt sans intérêt pour un montant correspondant au maximum à 90% de la baisse de recettes liées au COVID, déduction faite des indemnités d'assurance pour perte d'exploitation. Aucune entrée en matière n'est par contre prévue dans les cas où le partenaire serait déjà au bénéfice d'une aide publique et qu'il n'existerait pas de subventionnement fédéral extraordinaire directement lié au subventionnement cantonal extraordinaire analysé.

Là encore, toute demande devra notamment être accompagnée des documents permettant de justifier les montants articulés ainsi que le risque auxquels l'institution fait face. Pour le surplus, les documents à fournir dépendent du caractère de la demande et du type d'aide demandé.

Les aides prévues par cet arbre peuvent se cumuler. Il est ainsi possible pour un partenaire d'obtenir une subvention extraordinaire pour une hausse des charges liées à l'implémentation des règles de sécurité et une aide en raison d'une baisse des recettes par exemple.

Dans les trois cas de figure énoncés ci-dessus, notons encore que les services subventionnant sont responsables de s'assurer du respect des principes prévus par l'article 5 de la LSub dans l'analyse des demandes qui seront formulées. Le principe de subsidiarité devra faire l'objet d'une attention toute particulière, à savoir que le service devra s'assurer que l'État n'intervienne qu'en dernier recours. Le contrôle cantonal des finances sera quant à lui invité à procéder à un contrôle de ces subventions extraordinaires et du respect des conditions évoquées ci-dessus dans le courant de l'exercice 2021.

Enfin, et pour tout autre cas n'entrant pas dans les catégories ci-avant, les demandes seront évaluées au cas par cas par le Conseil d'État et sur la base d'un dossier complet justifiant le besoin.

Le montant du crédit d'engagement qui vous est proposé se base sur les estimations d'impact au 16 octobre. Il nécessite un crédit supplémentaire de 38,4 millions pour l'exercice 2020 correspondant aux dépenses qui ne peuvent à priori pas être compensées par le budget courant de l'exercice. L'annexe 1 présente le détail des évaluations effectuées au 16 octobre et conduisant à ces montants.

3.6. Crédits envisagés par le Conseil d'État

Des dépenses supplémentaires qui nécessiteront vraisemblablement l'octroi de nouveaux crédits (crédits complémentaires, crédits d'engagement et crédits supplémentaires) sont au moment de la rédaction de ce rapport encore envisagées tant pour l'exercice 2020 que pour l'exercice 2021.

Des moyens supplémentaires devraient ainsi être mis en place pour les cas de rigueur au sens de la législation fédérale conformément aux annonces du 19 novembre de la Confédération. Ils affecteront majoritairement ou exclusivement l'exercice 2020.

Les nouvelles aides décidées fin novembre en faveur du sport ne sont par exemple pas non plus intégrées à l'état des lieux dressé à mi-octobre.

Par ailleurs, il conviendra également d'adapter les aides extraordinaires prévues pour les partenaires en fonction des réels impacts subis et de tenir ainsi compte des effets de la deuxième vague de la pandémie.

Enfin, les hausses de charges qui ne pourraient finalement pas être compensées feront l'objet de demandes de dépassement de crédit.

4. ENREGISTREMENT DES COÛTS COVID DANS LES COMPTES 2020

4.1. Procédure technique

S'agissant de la comptabilisation des dépenses en lien avec la crise sanitaire, le service financier a paramétré l'outil informatique comptable dès l'annonce de la pandémie afin de pouvoir facilement identifier toutes les charges et dépenses qui lui sont liées.

Les dépenses émergeant au compte des investissements (principalement des prêts) font l'objet d'un crédit d'engagement et peuvent par conséquent être identifiées grâce à l'élément analytique (projet) propre à chaque crédit d'engagement. Il en est de même pour les charges émergeant au compte de résultat et pour lesquelles un crédit d'engagement a été octroyé.

Pour les dépenses émergeant au compte de résultat mais pour lesquelles aucun crédit d'engagement n'a été sollicité, un élément analytique (projet) générique „COVID-19“ a été créé pour chaque service au début de la pandémie afin de collecter ces coûts ainsi que les heures passées par les collaboratrice et collaborateurs de l'administration à la gestion de la crise.

4.2. Dépenses comptabilisées au 27 octobre 2020

4.2.1. *Compte de résultat*

Le tableau ci-dessous confronte les hausses de charges (brutes) découlant de la COVID et annoncées par les services avec ce qui a déjà été effectivement comptabilisé au 27.10.2020. Il s'agit pour l'instant d'une comparaison avec valeur purement indicative.

Compte de résultat				
Dpt	Service	Augmentations de charges (brutes) estimées (chap 2.3) A	Charges brutes comptabilisées au 27.10.2020 (sans valorisation des heures) B	Écart C=A-B
AUEX	Service de la Chancellerie (SCHA)	150'000	200	149'800
	Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)	420'000	407'110	12'890
AUJU	Tribunal cantonal (TCAN)	78		78
	Tribunal d'instance (TINS)	8'444		8'444
	Ministère publique (MP)	376		376
DDTE	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	83'750		83'750
	Service des transports (SCTR)	8'319'000		8'319'000
	Fonds agricole et viticole	100'000		100'000
DEAS	Service de l'action sociale (SASO)	859'000		859'000
	Service de l'économie (NECO)	9'130'000	4'277'108	4'852'892
	Service de l'emploi (SEMP)	2'500'000		2'500'000
	Service des migrations (SMIG)	150'000		150'000
DEF	Secrétariat général du DEF (SDEF)	70'000	26'718	43'282
	Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)	800'000	322'173	477'827
	Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)	3'251'700		3'251'700
	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	1'100'000		1'100'000
	CEFNA	67'000		67'000
	CIFOM	273'000		273'000
	CPLN	355'000		355'000
	CPMB	200'000		200'000
DFS	LYCEES	590'400		590'400
	Service de la santé publique (SCSP)	35'100'000	1'623'431	33'476'569
	Service des bâtiments (SBAT)	80'974		80'974
	Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	16'506	16'995	-489
DJSC	Police neuchâteloise (PONE)	80'000	48'060	31'940
	Service accompagnement et hébergement adulte (SAHA)	5'384'848		5'384'848
	Service sécurité civile et militaire (SSCM)	60'000	36'447	23'553
	Service de la culture (SCNE)	1'866'000	889'398	976'602
	Service des ressources humaines (SRHE)	28'000		28'000
	Service des sports (SSPO)	48'000		48'000
	Service pénitentiaire (SPNE)	20'000		20'000
Total général		71'112'076	7'647'639	63'464'437

Colonne A : La donnée recense les augmentation de charges brutes découlant directement de la crise sanitaire et annoncées par les services lors de leurs estimations de l'automne dernier. Du total général, 38,7 millions de francs découlent de l'estimation de l'aide à apporter aux partenaires de l'État, le solde concerne quant à lui principalement des dépenses nécessaires au fonctionnement propre de l'administration. À noter que pour cette analyse, les estimations en lien avec les baisses de charges, ainsi que les baisses et augmentations de revenus sont exclus, puisqu'il s'agit de comparer des valeurs brutes.

Colonne B : Il s'agit des charges brutes effectivement comptabilisées au 27.10.2020, en regard des structures analytique prévues à cet effet et dont il est fait mention au point 3.1.

Colonne C : C'est la différence entre ce qui a été estimé (col. A) et ce qui a été effectivement comptabilisé au 27.10.2020 (col. B). L'important différentiel s'explique en partie par le fait que le Conseil d'État s'est prononcé le 11.11.2020 s'agissant des critères définitifs pour l'aide à apporter aux partenaires. Dès lors, les subventions estimées brutes de 38,7 millions de francs ne pouvaient être engagées, encore moins dépensées au 27.10.2020.

4.2.2. Compte des investissements

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement brutes estimées par crédit d'engagement en regard des dépenses d'investissement brutes comptabilisées au 27.10.2020.

Compte des investissements					
Dpt	Service	Crédit d'engagement	Augmentations de dépenses (brutes) estimées (chap 2.3) A	Dépenses brutes comptabilisées au 27.10.2020 (sans valorisation des heures) B	Écart C=A-B
DFS	SIEN	Dévol. 2016-2020 des syst. d'information	50'000	0	50'000
DEAS	NECO	Prêts COVID19	3'000'000	2'980'000	20'000
		Prêts COVID19 - Tourisme Neuchâtelois	700'000	700'000	0
Total général			3'750'000	3'680'000	70'000

Les dépenses d'investissements découlant de la situation sanitaire annoncées par les services sont en grande partie effectivement réalisées dans les comptes, au 27.10.2020. Le NECO a dû se montrer particulièrement réactif pour l'octroi de prêts aux différents acteurs économiques.

4.2.3. Heures internes

Les collaborateurs de l'administration cantonale enregistrent tous les mois via une application spécifique le temps passé à travailler sur chaque prestation ou projet. Dans le cadre d'une note adressée à l'ensemble des secrétariats généraux, le service financier a, en date du 30 mars, émis des règles pour la saisie des heures des collaborateurs sur le projet « COVID ». Les personnes étaient invitées à saisir leurs heures sur le projet si l'activité en lien avec ce projet n'était pas prévue ni dans leur cahier des charges, ni dans le catalogue de prestations du service.

Le tableau ci-dessous fait état, par unité administrative et **au 30 septembre 2020**, du nombre d'heures enregistrées. **Cette donnée n'est que purement indicative**, aucun contrôle de cohérence n'ayant été effectué jusqu'à présent.

Dpt	Service	Nombre d'heures au 30.09.2020
AUEX	Chancellerie (CHAN)	17
	Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)	596
AULE	Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)	651
DDTE	Service des ponts et chaussées (SPCH)	64
	Secrétariat général du DDTE (SDTE)	428
	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	199
	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	423
	Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	39
	Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)	16
DEAS	Secrétariat du DEAS (SEAS)	152
	Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	104
	Service de l'action sociale (SASO)	77
	Service de l'économie (NECO)	6'490
	Service de statistique (STAT)	5
	Service des migrations (SMIG)	1'607
DEF	Secrétariat général du DEF (SDEF)	759
	Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPA.J)	259
	Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)	717
	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	726
DFS	Office d'organisation (OORG)	775
	Secrétariat général du DFS (SDFS)	830
	Service de la santé publique (SCSP)	7'367
	Service des bâtiments (SBAT)	1'375
	Service des contributions (SCCO)	112
	Service financier (SFIN)	111
	Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	10'870
DJSC	Police neuchâteloise (PONE)	1'543
	Secrétariat général du DJSC (SJSC)	295
	Service accompagnement et hébergement adulte (SAHA)	336
	Service de la justice (SJUS)	255
	Service sécurité civile et militaire (SSCM)	2'084
	Service de la culture (SCNE)	251
	Service des poursuites et faillites (SEPF)	130
	Service des ressources humaines (SRHE)	451
	Service des sports (SSPO)	960
	Service juridique (SJEN)	254
	Service pénitentiaire (SPNE)	2'676
Total général		44'002

4.3. Écritures de boucllement

Dans le cadre du processus de boucllement des comptes 2020, il sera nécessaire d'analyser si des dépenses doivent faire l'objet de provisions et d'écritures transitoires. Cas échéant, ces écritures seront comptabilisées en respect des normes comptables et règles de bonne pratique applicables. Il sera en particulier important d'analyser les risques encourus sur les prêts et cautionnement octroyés dans le cadre de la crise COVID.

Le lissage des recettes fiscales PM et IFD devra être reaclculé sur la base des chiffres définitifs enregistrés aux comptes 2020.

Enfin, l'analyse d'un possible prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ne pourra intervenir qu'en fin de processus de boucllement et sur la base des chiffres définitifs des comptes 2020.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons :

- ratifier le crédit supplémentaire urgent de 1'700'000 francs, octroyé le 23 septembre 2020 par le Conseil d'État selon la procédure d'urgence et avec le préavis positif de la commission des finances du 29 septembre 2020 ;

- approuver le crédit d'engagement de 38,7 millions de francs destiné au subventionnement extraordinaire des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations.

5. MAJORITÉ REQUISE ET RÉFÉRENDUM

5.1. Majorité requise pour l'adoption pour le Grand Conseil

Conformément à l'article 36 LFinEC, les décrets proposés sont soumis au vote

- a) à la majorité simple pour le décret portant approbation d'un crédit supplémentaire urgent de 1'700'000 francs et portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'700'000 francs afin de couvrir les frais permettant de lutter contre la pandémie de Coronavirus de type COVID-19 ;
- b) à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres du Grand Conseil pour le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 38'700'000 francs destiné au subventionnement extraordinaire des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations.

5.2. Soumission au référendum populaire facultatif

Les décrets proposés ci-après sont soumis au référendum populaire facultatif, conformément à l'article 42, alinéa 3, lettre b de la Constitution.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 30 novembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND

Décret

portant approbation d'un crédit supplémentaire urgent de 1'700'000 francs et portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'700'000 francs afin de couvrir les frais permettant de lutter contre la pandémie de Coronavirus de type COVID-19

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les arrêtés du Conseil d'État portant sur le crédit d'engagement extraordinaire Coronavirus, des 16, 24 et 25 mars et 20 mai 2020 ;

vu le budget de l'État pour l'exercice 2020 ;

vu les directives du Département des finances et de la santé en matière d'engagement des dépenses et droit des crédits, du 13 mars 2018 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu l'accord préalable de la commission financière du 29 septembre 2020 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 30 novembre 2020,

décède :

Article premier Le crédit supplémentaire urgent de 1'700'000 francs, destiné à couvrir les frais permettant de lutter contre la pandémie de Coronavirus de type COVID-19, est approuvé.

Art. 2 Un crédit complémentaire de 1'700'000 francs est accordé au service cantonal de la santé publique en complément du crédit de 9'100'000 francs accordé les 16, 24 et 25 mars ainsi que le 20 mai 2020 sous l'intitulé « Gestion crise coronavirus ».

Art. 3 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

Décret

portant octroi d'un crédit d'engagement de 38'700'000 francs destiné au subventionnement extraordinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19 des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu le budget de l'État pour l'exercice 2020 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 et son règlement général d'exécution du 20 août 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 30 novembre 2020,

décède :

Article premier Un crédit d'engagement cadre de 38'700'000 francs est accordé au Conseil d'État pour le subventionnement extraordinaire des partenaires de l'État dans le cadre de la lutte contre la COVID-19

Art. 2 Le crédit visé à l'article premier est destiné à dédommager les partenaires au bénéfice d'un contrat de prestation avec l'État pour l'exercice 2020, pour les hausses de charges et les pertes de recettes subies en 2020 et directement liées à la crise sanitaire et économique.

Art. 3 Comme le budget 2020 du compte de résultat ne prévoit pas les dépenses annuelles relatives à ce crédit d'engagement, un crédit supplémentaire de 38'400'000 francs est accordé au Conseil d'État pour l'exercice 2020.

Art. 4 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

Détail des évaluations des aides extraordinaires aux partenaires

Dept	Service	Partenaire	Montant Subvention extraordinaire COVID 2020 (Selon arbre décision)	Cas selon arbre décision	Explication	Crédit supplémentaire nécessaire
TOTAL Crédit d'engagement			38'642'848			38'353'848
DFS	SCSP	EMS	6'920'000	Hausse de charges de sécurité + Perte de recettes	Calcul de l'impact au niveau RH et matériel selon 3 catégories d'EMS(sur 54 EMS contactés 49 réponses obtenues). • Catégorie d'EMS: Non touché, Peu touché (cas durant 2-3 jours), Touché (plus de 3jours). • Renforcement RH, basé sur chiffres reçus et calcul sur la base du nombre d'EPT par institution. • Matériel: basé sur chiffres reçus et calcul sur la base du nombre de lits par institution • Autres charges: basé sur chiffres reçus et calcul sur la base du nombre de lits par institution. • Absentéisme: • Total des coûts pris à 90% à charge de l'État.	6'920'000
DFS	SCSP	CNP	2'810'000	Hausse de charges de sécurité + Perte de recettes	Perte stationnaire basé sur le budget 20 (CHF 939'000) Pertes liées à l'ambulatorio, au chiffre d'affaire du restaurant calculées à 90% (CHF 695'000) Charges liées à l'absentéisme et aux remplacements estimées à 90% également (CHF 1'176'000)	2'810'000
DFS	SCSP	RHNe	14'470'000	Hausse de charges de sécurité + Perte de recettes	Charge de personnel, absences, mesures diverses (CHF 2.8 mios) Surcoûts liés aux médicaments et désinfectants, y compris surcoût de stock médicament, matériel et équipement médicaux (CHF 5.9 mios), économies réalisées (CHF -0.9) Divers coûts collatéraux (CHF 0.4) Pertes de recettes d'activité par rapport au B20 (ordonnance 2) (CHF 6.3 mios) Total des coûts pris à 90% à charge de l'État.	14'470'000
DFS	SCSP	Nomad	550'000	Hausse de charges de sécurité	Surcoût RH et matériel à 90%	550'000

Dept	Service	Partenaire	Montant Subvention extraordinaire COVID 2020 (Selon arbre décision)	Cas selon arbre décision	Explication	Crédit supplémentaire nécessaire
DJSC	SAHA	Alfaset	2'064'000	Perte de recettes	Sur la base des recettes prévisionnelles 2020, soit une diminution de kCHF 3'070 (dont vente ateliers -kCHF 1'865, facturation NE et HC - kCHF 727, facturation OAI - kCHF 188 et autres recettes -kCHF 290) Compensation en partie par des diminutions de charges -kCHF 1'006 (notamment charges de personnel avec indemnités RHT)	2'064'000
DJSC	SAHA	Fondation Les Perce-Neige	405'000	Garantie de déficit (conformément au contrat de prestation en vigueur)	Impact COVID à fin juin 2020 de kCHF 490 qui concerne : perte de recettes à fin juin 2020 de kCHF 373 (Facturation espaces de jour, hébergement, ateliers et repas - kCHF 123 + baisse recettes ateliers - kCHF 140 et baisse facturation transports - kCHF 110) + augmentation de charges +kCHF 322 (notamment matériel et HSuppl + remplaçant) en partie compensée par des diminutions de charges -kCHF 205 (achats pour ateliers, réduction coûts de déplacement, charges loisirs). Sur la base de cette estimation et avec les informations connues à ce jour, on estime que le montant de la perte sera doublé, soit -kCHF 980. Des indemnités RHT ont été accordée aux PN pour un montant de kCHF 575.	405'000
DJSC	SAHA	Fondation Centre de réadaptation - Foyer	192'194	Hausse de charges de sécurité + Perte de recettes	Charges supplémentaires de personnel et de matériel + kCHF 68 et diminution des recettes piscine -kCHF 77. A cela s'ajoute la baisse de recettes des ateliers sur environ 6 mois qui n'a pas été estimée. Selon les comptes 2019, le CA des ateliers se monte à environ kCHF 94, soit kCHF 47 pour 6 mois	192'194
DJSC	SAHA	FADS	305'654	Garantie de déficit (conformément au contrat de prestation en vigueur)	Estimation à fin juin avec une hausse des charges de personnel + kCHF 36 et autres charges +kCHF 101 (matériel, repas et nuitées d'hôtel) + diminution de recettes -kCHF 68 (baisse des journées des hébergements différenciés, ASA et repas des externes). Selon les éléments connus à ce jour, on estime que la perte augmentera encore d'environ kCHF100 d'ici la fin de l'année	305'654
DJSC	SAHA	Fondation Addiction Neuchâtel	1'670'000	Garantie de déficit (conformément au contrat de prestation en vigueur)	Estimation à fin décembre 2020 avec une baisse conséquence des recettes de kCHF 2'166 (principalement baisse des recettes d'hébergement kCHF1'289 et kCHF 903 de baisse des recettes autres prestations (LAMAL)). Partiellement compensée par une diminution des charges de kCHF 497 (kCHF299 en personnel et kCHF 198 pour autres charges courantes).	1'670'000

Dept	Service	Partenaire	Montant Subvention extraordinaire COVID 2020 (Selon arbre décision)	Cas selon arbre décision	Explication	Crédit supplémentaire nécessaire
DJSC	SAHA	Fondation Ressource	78'000	Hausse de charges de sécurité + Perte de recettes	Estimation à fin août en lien avec des charges de matériel et de personnel supplémentaires +kchf 36 et une baisse des recettes ateliers et des frais de pension d'un résident -kchf 42	78'000
DJSC	SAHA	Fondation SEREI	70'000	Perte de recettes	Concerne les organismes de soutien et plus particulièrement la fondation SEREI qui subit une forte baisse du chiffre d'affaire de son agence de voyage spécialisée. 2 personnes ont déjà été licenciées et il existe un risque avéré de disparition de cette prestation.	70'000
DEF	SFPO	Université de Neuchâtel	500'000	Hausse de charges de sécurité	Charges liées à l'enseignement à distance	500'000
DDTE	SCTR	BLS	965'000	Perte de recettes	Pertes réelles de recettes de janvier à juin 2020 et projections pour juillet - décembre 2020. Les pertes de recettes annuelles sont d'environ 25%. La Confédération devrait financer sa part TRV en 2021 seulement.	965'000
DDTE	SCTR	CarPostal	296'000	Perte de recettes	Pertes réelles de recettes de mars à juin 2020 et projections pour juillet - décembre 2020. Les pertes de recettes annuelles sont d'environ 22%. La Confédération devrait financer sa part TRV en 2021 seulement.	296'000
DDTE	SCTR	Chemins de fer du Jura	25'000	Perte de recettes	L'entreprise n'a pas transmis de valeurs, de ce fait le SCTR a considéré un montant qui correspond environ à 8% de pertes de recettes annuelles. La Confédération devrait financer sa part TRV en 2021 seulement.	25'000
DDTE	SCTR	Chemins de fer fédéraux	700'000	Perte de recettes	Pertes réelles de recettes de mars à juin 2020 et projections pour juillet - décembre 2020. Les pertes de recettes annuelles sont d'environ 32%. La Confédération devrait financer sa part TRV en 2021 seulement.	700'000
DDTE	SCTR	TransN	5'858'000	Perte de recettes	Pertes réelles de recettes de mars à juin 2020 et projections pour juillet - décembre 2020. Les pertes de recettes annuelles sont d'environ 29%. La Confédération devrait financer sa part TRV, et éventuellement TU, en 2021 seulement. Pour le TU, la Confédération ne s'est pas encore prononcée sur le montant de sa participation.	5'858'000

Dept	Service	Partenaire	Montant Subvention extraordinaire COVID 2020 (Selon arbre décision)	Cas selon arbre décision	Explication	Crédit supplémentaire nécessaire
DDTE	SCTR	Transports publics fribourgeois	75'000	Perte de recettes	L'entreprise n'a pas transmis de valeurs, de ce fait le SCTR a considéré un montant qui correspond environ à 8% de pertes de recettes annuelles. La Confédération devrait financer sa part TRV en 2021 seulement.	75'000
DDTE	SCTR	Divers partenaires transport	400'000	Perte de recettes	Montant forfaitaire pour soutenir diverses entreprises touristiques telles que par exemple la LNM ou la NLB. La répartition n'est pas encore connue. Pour le touristique, la Confédération ne s'est pas encore prononcée sur le montant de sa participation.	400'000
DEAS	NECO	FSRM (19-22)	30'000	Perte de recettes	Prise en charge de 30%, max 30' du différentiel entre charges et recettes.	compensé par le budget courant
DEAS	SASO	Atelier Fil	19'000	Perte de recettes	Diminution des recettes dans le cadre du COVID.	compensé par le budget courant
DEAS	SASO	Feu-Vert Entreprise	90'000	Garantie de déficit (conformément au contrat de prestation en vigueur)	Vu les baisses de recettes, augmentation de la couverture de déficit.	compensé par le budget courant
DEAS	SMIG	Frais de renvoi	150'000	Perte de recettes	Part de 10% du canton à la hauteur de la perte. Participation au déficit de l'établissement Frambois, Genève, détention administrative. Centre peu occupé pendant la période COVID.	compensé par le budget courant

TABLE DES MATIÈRES

Pages

RÉSUMÉ	1
1. INTRODUCTION	1
2. ESTIMATIONS DES IMPACTS FINANCIERS SUR L'EXERCICE 2020	2
2.1 Méthodologie des évaluations	2
2.2 Estimation à mi-octobre de l'impact financier global sur les comptes 2020	4
2.3 Décomposition par entité de l'impact financier COVID 2020 estimé à mi-octobre ..	5
3. CRÉDITS D'ENGAGEMENT, CRÉDITS URGENTS ET DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS	25
3.1 Situation extraordinaire et crédits urgents	25
3.2 Rappel du droit des crédits	25
3.3 Crédits urgents adoptés par le Conseil d'État entre le 10 août 2020 et le 3 novembre 2020	26
3.4 Décisions prises par le Conseil d'État entre le 4 novembre et le 30 novembre	27
3.5 Crédit d'engagement pour un subventionnement extraordinaire COVID des partenaires de l'État soumis	27
3.6 Crédits envisagés par le Conseil d'État	29
4. ENREGISTREMENT DES COÛTS COVID DANS LES COMPTES 2020	30
4.1 Procédure technique	30
4.2 Dépenses comptabilisées au 27 octobre 2020	30
4.3 Écritures de bouclage	33
5. MAJORITE REQUISE ET REFERENDUM	34
5.1 Majorité requise pour l'adoption par le Grand Conseil	34
5.2 Soumission au référendum populaire facultatif	34
Décret portant approbation d'un crédit supplémentaire urgent de 1'700'000 francs et portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'700'000 francs afin de couvrir les frais permettant de lutter contre la pandémie de Coronavirus de type COVID-19	35
Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 38'700'000 francs destiné au subventionnement extraordinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19 des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations	36
ANNEXE	
Annexe 1 : Détail des évaluations des aides extraordinaires aux partenaires	37